

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / M. BRUNO GENZANA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Politique publique "Environnement, Développement Durable, Energies
Renouvelables et Agenda 21" - 1ère répartition - Subventions aux associations

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer au titre de l'année 2016, aux associations mentionnées dans le rapport et ses annexes, des subventions pour un montant total de 156 500 € en fonctionnement et de 4 400 € en investissement,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer pour les associations dont le montant de la subvention est égal ou supérieur à 23 000 €, une convention de partenariat conforme aux conventions-types prévues à cet effet.

La dépense totale sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016 dont la dotation est suffisante, chapitre 65 et 204.

à l'Unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée